Image not found or type unknown

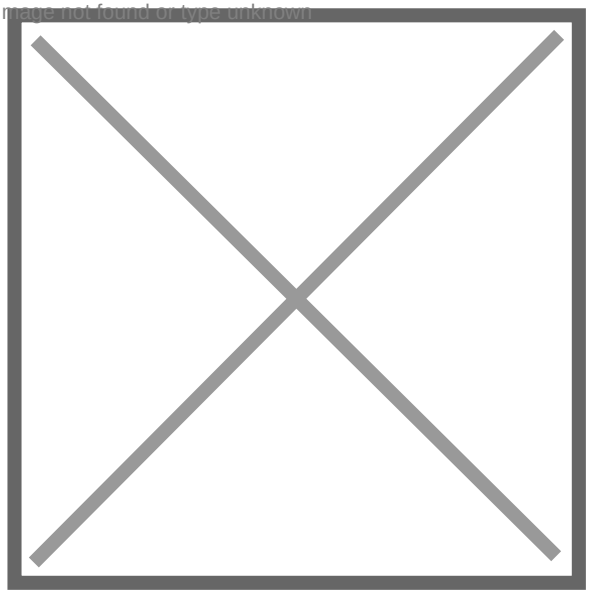

Droit des étrangers je souhaite avoir des information svp

Par **dedioul**, le **16/05/2011** à **14:40**

Bonjour,
je suis etranger en france depuis 2005 apres 3 annés passées et voila que je me trouve en situation irreguliaire depuis fin 2008 et maintenant je vie avc une française et pacser il y a plus un an exactement 1 (un) an et 2 (deux) mois et on entend un enfant dc avc une reconnaicance . ma question est la suivante pourrais- je pretendre a un titre de séjour ?

Par **chatona**, le **17/05/2011** à **11:11**

bjr normalemnt le pacse ne vous donne ps le pleins droit au titre de sejour seulement cé une apreciations pour une eventuel demende de regularisations par compte du fait que votre compagne si elle es de nationalité francaise et qu elle sois enceint. pour vous regulariser attendez apres la naissance prouvez que vous que financierement vous vous occupez de votre enfants et sa peut marché bonne chance n oublier ps prenez un avocat.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés